



Réunion du Comité Syndical

Lundi 25 mars 2019 à 17h30 au Thor

Procès verbal

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 25 mars à 17h30, le Comité syndical du Syndicat mixte de défense et de valorisation forestière, régulièrement convoqué le 12 mars, s'est réuni dans les locaux du Syndicat mixte, au Thor, sous la présidence de Madame Dominique SANTONI. Le quorum était atteint.

Les délégués présents :

Délégués des Communes : Ansouis : Norbert BOURDOT, Aurel : Francis JOUVE, Le Barroux : Hervé CHAUVET, La Bastide des Jourdans : Michel RUFFINATTI, La Bastidonne : Jacques DECUIGNIERES, Les Beaumettes : Léonce DAUMAS, Beaumont du Ventoux : Gilbert RAYNE, Bedoin : Luc REYNARD, Blauvac : Max RASPAIL, Bonnieux : Gino MORELLO, Cabrières d'Aigues : Jérôme BLANC, Cabrières d'Avignon : Yves PROUVENC, Cadenet : Jean-Claude DELAYE, Caderousse : Martine FENOLL, Cairanne : Roland LIFFRAN, Carpentras : Michel BLANCHARD, Castellet : Roger ISNARD, Caumont : Joséphine DANON, Cavailhon : Valérie DELONNETE-ROMANO, Châteauneuf du Pape : Robert TUDELLA, Cheval-Blanc : René BEYSSIER, Crestet : Alain ANDRE, Crillon le Brave : Elodie DELEUZE, Cucuron : Alain GARDON, Gignac : Gilles FERRAND, Gigondas : Michel MEFFRE, Gordes : Claude RIPERT, Grambois : Henri MARGAILLAN, Jonquerettes : Christian BASTON et Dominique MAIRE, Jonquières : Louis BISCARRAT, Lafare : Pierre BALLESTEROS, Lagnes : Claude SILVESTRE, Lauris : Philippe SAUZEE, Lioux : Thierry GARCIN, Loriol du Comtat : Antoine ALARCOS, Lourmarin : Jacques LAPEYRE, Mallemort du Comtat : François SALIGNON, Maubec : Mauricette BILLARD, Mazan : Jean-Pierre BAUDELIER, Mérimol : Jacqueline COMBE, Méthamis : Sylvain BRIANCON, Mirabeau : Thomas MONTAGNE, Modène : Norbert LEPATRE, Mormoiron : Isabelle CHANTREL, Mornas : Michel CHAPOIN et Jean-Robert BONNET, Oppède : Laurence BAGNOL, Pernes : Franck RIMBERT, Peypin d'Aigues : Serge CASSAN, Piolenc : Patrick PICHON, Puget sur Durance : André CAPANNI, Puyméras : Jean-Louis AUTRAN, Puyvert : Lucien DORLET, Robion : Marc VALERO, La Roque Alric : José LINHARES, La Roque sur Pernes : Philippe DELEBECQUE, Rustrel : Jean-Louis ARMAND, Sablet : Michel ISNARD, Saignon : Jean-Pierre HAUCOURT, Saint Martin de Castillon : Jean-Marie COLLIN, Saint Martin de la Brasque : Michel LEROY, Saint Pierre de Vassols : Valérie ROMAN-AUBERT, Saint Saturnin les Avignon : Pascal HERMANN, Sainte Cécile les Vignes : Frédéric PENNE, Sault : Jérôme REYNARD, Savoillans : Thierry THIBAUD, Séguret : Brice CRIQUILLION, Sérignan du Comtat : Marc GABRIEL, Sorgues : Jean-François LAPORTE, Les Taillades : Guy HONORAT, La Tour d'Aigues : Jean-François LOVISOLO, Uchaux : Michel COURTET, Vauignes : Marcel PELLEGRIN, Vedène : Karine DAVID, Velleron : Michel PONCE et Guy BANACHE, Venasque : Olivier SAFON, Villars : Guy JOUVE, Villelaure : Jean-Louis ROBERT et Michel CREST, Villes sur Auzon : Suzy MACHUROT, Communauté de communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse, Châteauneuf de Gadagne : Michel PELISSIER, Fontaine de Vaucluse : Eddie BAFFONI, Isle sur la Sorgue : Daniel BELLET, Le Thor : Christiane DAVID, Saumane : Monique ETIENNE
Conseillers départementaux : Danielle BRUN, Antonia DUFOR, Christian MOUNIER, Gisèle BRUN Sylvie FARE, Max RASPAIL, Dominique SANTONI.

Assistaient également : Région : Bénédicte MARTIN (représentant M. MUSELIER) DDT84 : Jean-Noël BARBE (représentant M. Le Préfet), Pairie Départementale : Françoise DEMONT, Département : Carole TOUTAIN, CAUE : Jean-Charles GROS, ONF : Laurence LELEGARD-MOREAU.
Syndicat mixte forestier : Sylvie BONVIN, Sabine LE FALHER, Sylvia PICHON, Brigitte JAEG et Olivier BRICAUD.

Etaient excusés :

Délégués des Communes : Apt : Gaëlle LETTERON, Aubignan : Guy REY, Avignon : Sébastien GIORGIS, Beaumes de Venise : Suzanne VAUTE, Bédarrides : Didier MACHABERT, Le Beaucet : Benoit PELATAN, Beaumont de Pertuis : Philippe AIELLO, Bollène : Jean-Marie VASSE, Brantes : Yves BONNOT, Buisson : Alain GAZARD, Buoux : Marc CHABAUD, Camaret sur Aigues : Hervé AURIACH, Caseneuve : Frédéric BUSI, Entrechaux : Max AILLAUD, Faucon : Olivier LAURENT, Goult : Gérard CHABAUD, Grillon : Robert UBASSY, Jocas : Jean-Jacques LAVAGNE, La Motte du Rhône : Maurice SABATIER, Lagarde d'Apt : Elisabeth MURAT, Malaucène : Rémi BARTOCCI, Mondragon : Bruna ROMANINI, Morières les Avignon : Jean-Charles DUBOIS, Le Pontet : Joris HEBRARD, Orange : Catherine GASPA, Rasteau : Maurice LEYRAUD, Richerenches : Christian ARNAUD, Roussillon : Jean-Louis MALBEC, Saint Didier : Michèle SORBIER, Saint Hippolyte de Graveyron : Jean-Marc PONS, Saint Roman de Malegarde : Jean-Claude BORDE, Saint Saturnin les Apt : Pierre PRAT, Sarrians : Patrice FLAGEAT, Vacqueyras : Philippe BOUTEILLER, Vaison la Romaine : Serge CHEVALIER, Valréas : Géraldine CHAMBERT, Viens : Daniel RAVAUTE, Villedieu : Claude CELLIER, Violes : Florence GOURLOT, Vitrolles en Luberon : Christian VACHIER-MOULIN, Agglomération Pays d'Aix (Pertuis) : Annie AMAROUCHE.

Ont donné un pouvoir de vote : Géraldine CHAMBERT de Valréas à Marc GABRIEL de Sérignan, Gaëlle LETTERON d'Apt à Jean-Louis ARMAND de Rustrel, Bruna ROMANINI de Mondragon à Michel COURTET d'Uchaux, Jean-Charles DUBOIS de Morières à Christian BASTON de Joncquerettes, Yves BONNOT de Brantes à Norbert BOURDOT d'Ansouis, Michèle SORBIER de Saint Didier à Olivier SAFON de Venasque.

La Présidente, Madame SANTONI, accueille et remercie les délégués présents ainsi que les représentants des collectivités et des services partenaires invités.

Après l'approbation du compte-rendu de la réunion du 4 février, les rapports à l'ordre du jour sont ensuite soumis à l'assemblée :

Rapport n°1 – Seuil de rattachement des charges et produits (rapporteur M. REYNARD)

Considérant que le Syndicat peut déterminer, sous sa propre responsabilité, et compte tenu du volume de ses dépenses et recettes, un seuil significatif à partir duquel il va procéder au rattachement et considérant que les rattachements des charges et produits de faible montant n'ont pas d'incidence significative sur le résultat de l'exercice, et peuvent donner lieu à dispense de rattachement, il est proposé de fixer à 10 000 euros HT le seuil en dessous duquel le rattachement des charges et produits à l'exercice ne sera pas effectué pour le budget principal 2018 et suivants.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°2 – Compte de gestion (rapporteur Mme SANTONI)

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter le Compte de gestion 2018, qui présente des résultats identiques à ceux du compte administratif 2018 et son examen ne donne lieu à aucune remarque particulière.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°3 – Compte administratif 2018 (rapporteur M. MOUNIER)

En section de fonctionnement, par rapport à l'exercice 2017, les dépenses qui atteignent 2,306 millions d'euros ont été maîtrisées avec une diminution globale de 49 014 euros (- 2.8%).

Avec d'une part, des charges à caractère général en légère baisse (-1.33%) pour un montant de 617 895 euros et des charges de personnel stables (-0.22%) pour un montant de 1.208 millions d'euros.

Les recettes de fonctionnement en hausse de 20.13% avec un montant de 2.284 millions atteignent un niveau comparable à celui de l'exercice 2016 et retrouvent un « rythme de croisière » avec un traitement plus efficace de nos suivis de chantiers et donc de nos relevés de mandat transmis à nos partenaires pour versement de leur subvention.

La section de fonctionnement fait donc apparaître un léger résultat déficitaire de 21 804 euros, compensé par l'excédent reporté de 2017 (57 484 euros), le résultat de clôture s'élevant à 35 679.56 euros.

La section d'investissement est le reflet de la relance de l'activité du Syndicat et notamment des chantiers DFCl confiés aux entreprises. Les dépenses sont donc en forte croissance à 871 456 euros (+ 438 %) essentiellement pour régler les factures aux entreprises.

Ces dépenses seront bien sûr compensées par des recettes d'investissement par le biais de co-financements Etat-Europe-Département-Région mais avec quelques mois de décalage le temps pour nos partenaires de solder les relevés, subventions qui ne pourront être enregistrées avant l'exercice 2019.

En 2018, les recettes d'investissement sont en baisse de 32 % pour un montant de 613 608 euros, qui s'explique par ce décalage dans le temps entre les dépenses et l'enregistrement de la recette correspondante.

On obtient donc en investissement un résultat déficitaire de 257 548 euros auquel il faut ajouter l'excédent reporté de 2017 à savoir 1 426 116 euros, qui permet d'afficher un résultat de clôture d'investissement de 1 168 268 euros.

Au final, le Compte Administratif de 2018 fait apparaître toutes sections confondues un résultat global de 1 203 947.55 euros (contre 1 483 599.97 euros en 2017).

Ces résultats sont conformes à ceux établis par le comptable public au vu du compte de gestion.

Pour information complémentaire, les crédits d'investissements engagés mais non réalisés par le Syndicat en 2018 s'élèvent à 157 800 € en dépenses et à 89 477 € en recettes traduisant un solde de restes à réaliser de - 68 323 €.

En conséquence, le résultat de la section d'investissement 2018 après report de ces crédits se traduit par un excédent d'investissement de 1 099 944,99 €.

Le résultat global 2018 du compte administratif, toutes sections confondues, s'établit donc à 1 135 624,55 €.

Mme SANTONI, la Présidente, se retire et ne participe pas au vote.

Le Compte Administratif 2018 est adopté à l'unanimité.

Rapport n°4 – Affectation des résultats 2018 (rapporteur Mme FARE)

Il est proposé d'intégrer le solde d'exécution d'investissement de l'exercice 2018 pour un montant de 1 168 267.99 €, compte 001.

Les comptes présentant un excédent de fonctionnement, il est proposé d'affecter cet excédent, soit 35 679.56 €, en report à nouveau en recette de fonctionnement, compte 002.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°5 – Budget primitif 2019 (rapporteur Mme SANTONI)

Comme le précise la Présidente, en section de fonctionnement, le budget présenté conserve globalement le même équilibre que celui de 2018 avec 2.654 millions de dépenses.

Pour les charges de personnel (1 300 000 euros), elles devraient progresser légèrement en 2019 (pour tenir compte de l'évolution statutaire obligatoire et des avancements de grade). A ces dépenses réelles pour un montant de 2 199 154 euros, il faut rajouter les dépenses d'ordre avec 455 000 euros pour les dotations aux amortissements qui représentent toujours près de 17 % des charges.

Pour couvrir ces dépenses de fonctionnement, le Syndicat peut compter sur des recettes équivalentes, notamment grâce au soutien de ses adhérents et des partenaires financiers qui accompagnent ses différentes missions.

Ainsi, au chapitre 74 Dotations et Participations pour un montant budgété de 1 306 254 euros, sont comptabilisées les participations statutaires obligatoires du Département (518 730 euros) et des Communes et EPCI (142 024 euros) mais aussi les subventions du Département et de la Région pour les travaux concernant les anciennes conventions tripartites (Syndicat-Région-Département) des subventions du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne, ainsi que les 20 % de la part d'autofinancement des communes et EPCI.

Au chapitre 70 Produits de services pour 1 071 500 euros, apparaissent les financements du Département pour les OLD des routes départementales (566 000), l'entretien du réseau de randonnée (115 000) et les travaux DFCI réalisés en régie (210 000) mais aussi les travaux en fonds propres pour les communes et les particuliers.

En écriture d'ordre, sont reportés dans le chapitre 42 les amortissements des subventions d'équipement pour 136 720 euros.

A ces recettes, est ajouté le résultat reporté de 2018 à savoir 35 679 euros pour obtenir un montant de 2.654 millions d'euros en recettes de fonctionnement.

En Investissement, apparaissent les Reports de crédits (autrement appelés RAR) au 31/12/2018. Reports de crédits essentiellement pour régler les factures des derniers travaux 2018 qui auraient pu être mandatées avant le vote de ce budget.

Dans cette section, sont intégrés au préalable les montants déjà connus comme les recettes d'ordre, le FCTVA, et bien sûr le résultat d'investissement 2018 reporté pour près d'1.168 million d'euros.

Au final, les recettes d'investissement sont estimées à 2 252 021 euros (un chiffre médian à comparer à ceux du BP 2018 et du CA 2018).

En dépenses, après la prise en compte des Opérations d'ordre pour 146 720 euros, les dépenses réelles concernent prioritairement les équipements au chapitre 21 pour 794 301 euros et les travaux en cours au chapitre 23 pour 1.3 million d'euros.

La section d'investissement du BP 2019 s'équilibre donc en recettes et en dépenses à 2.252 millions d'euros, soit une hausse « réaliste » de 10 % par rapport au CA 2018.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°6 – Attribution de chèques cadeaux aux agents (rapporteur M. REYNARD)

Une première délibération avait été prise à ce sujet en novembre 2004, mais il devenait nécessaire de la « toiletter » en précisant notamment les agents concernés, les conditions d'attribution et la valeur du chèque cadeau (dont les montants restent inchangés ; 100 euros par agents et 30 euros par enfants).

Ce projet de nouvelle délibération a reçu l'avis favorable du Comité technique du CDG réuni le 14 mars dernier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

La Présidente fait ensuite un point sur les chantiers en cours et présente un diaporama sur deux chantiers d'OLD de routes départementales avec la RD 46 entre Mollans et Faucon puis l'interface de Faucon et la RD 217 à Flassan- la Gabelle (le chantier le plus important en superficie avec plus de 39 ha à entretenir).

La Présidente informe les délégués de la préparation de plusieurs appels d'offres pour des travaux DFCI et précise qu'une fois les entreprises retenues et les travaux programmés, les maires (et les délégués) seront prévenus du début des travaux.

Enfin, la Présidente rappelle aux élus qu'avec l'appui du CDG une réflexion est actuellement menée avec les agents afin de mettre au point un nouveau protocole sur le temps de travail avec l'objectif d'une mise en application au 1^{er} janvier 2020.

Avant de clôturer la réunion, la Présidente communique aux participants les dates des prochaines réunions du Syndicat :

Comité Syndical du lundi 9 décembre 18 heures (orientations budgétaires et nouveau protocole sur le temps de travail)

Comité Syndical (date encore à fixer) fin janvier 2020 (BP 2020 et bilan d'activités)

L'ordre du jour étant épuisé, Madame SANTONI lève la séance à 19h30 et propose aux membres de l'assemblée de se réunir autour d'un apéritif.

La Présidente,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Dominique SANTONI